



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du lundi 7 avril 2014

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	49	0	0

**OBJET : 00-32 - RENOUELEMENT DU  
CONSEIL MUNICIPAL - ASSOCIATION  
DES VILLES POUR LA PROPRETE  
URBAINE (AVPU) - REPRESENTANT DU  
CONSEIL MUNICIPAL - DESIGNATION**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

1082/14

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 14 AVR. 2014

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 14 AVF 2014

Pour le Maire,  
L'Attaché Territorial,



A. CLAVERIE

Le lundi 7 avril 2014 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 01/04/14, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Monique CANOVA, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Annie CLECH, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, M. Gérard PIEL

#### Procurations

#### Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) :

Par délibération en date du 8 juillet 2011, le Conseil municipal a décidé d'adhérer à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU), dont les statuts ont été approuvés par assemblée constitutive en date du 25 novembre 2010.

Pour mémoire, cette association, dont le siège social se situe à Versailles, a pour objet, dans un but d'intérêt général :

- de faire progresser la propreté en ville et de favoriser la perception positive de cette progression par les citadins ;

- d'inciter les collectivités locales à mesurer le plus objectivement possible leurs actions pour la propreté urbaine, notamment à l'aide de la grille des indicateurs d'objectifs de propreté (IOP) ;

- de favoriser les échanges d'expériences entre collectivités pour une amélioration des politiques municipales ;

- de fédérer des initiatives collectives pour promouvoir la propreté urbaine.

L'AVPU propose ainsi :

- de former des représentants de la Collectivité à l'utilisation de ces grilles,

- d'en faire le bilan ;

- d'organiser des échanges trimestriels entre adhérents pour analyser les résultats, tirer les conséquences des réussites et échecs de chacun, présenter les techniques innovantes ;

- de mettre à disposition des adhérents des plans et outils de communication destinés au grand public.

Compte tenu du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder, au scrutin public à mains levées, à une nouvelle désignation du représentant de la Commune au sein de cette association.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

**A la majorité par 41 voix POUR sur 49** (7 abstentions : Mme CLECH, M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, Mme MURATORE, M. AUBRY – 1 contre : M. PIEL),

- **PROCEDE** à la désignation au scrutin public à mains levées à la majorité absolue, d'un élu, afin de représenter la Commune au sein de l'Association, sachant qu'un fonctionnaire territorial sera également nommé par voie d'arrêté, conformément à l'article 5 des statuts de l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine ;

Se porte candidat :

Khéra BADAOU

00-32 - RENOUELEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL - ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPETE URBAINE  
(AVPU) - REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL - DESIGNATION

Commission(s) :

Madame Khéra BADAoui, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité absolue des voix, est désignée pour représenter la Commune au sein de l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU).

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** DCM N.00-32 - RENOUELEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL - ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRETE URBAINE (AVPU) - REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL - DESIGNATION -

**Date de transmission de** 14/04/2014

**l'acte :**

**Date de réception de** 14/04/2014

**l'accusé de réception :**

**Numéro de l'acte :** DCM1082-14 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20140407-DCM1082-14-DE

**Date de décision :** 07/04/2014

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.2. Fonctionnement des assemblees